Rose avec le ton décidé d'une personne qui vient de prendre son parti.

—Diable ! serait-ce Taupier qui vous gêne ?

—Lui ? Peut-être ; mais surtout un autre.

—Qui donc ?

—Un frère que j'ai, répondit la dame après un silence.

—Un frère ! répéta Frapillon. Je vous croyais sans famille... officielle.

—C'est tout ce qui m'en reste, et c'est beaucoup trop.

—Et ce parent... oublié revient tout exprès pour vous demander une pension alimentaire ?

—Si ce n'était que cela, je m'en tirerais avec deux ou trois billets de mille francs.

—Oh ! oh ! il est très-fort, alors, votre frère. Il paraît que c'est dans le sang.

—Ne plaisantez pas ; il a entre les mains une arme qui peut tuer Valnoir, moi, vous et, de plus, le journal.

—Et cette arme, c'est...

—Un secret qu'il a surpris et dont il veut user."

J.-B. Frapillon pâlit et remonta ses lunettes pour cacher son trouble.

Il allait parler quand le timbre électrique fit entendre sa vibration sonore.

## XXIX

"Quel est ce bruit ! demanda madame de Charmière.

—Rien. Mon commis qui m'avertit de l'arrivée d'un client.

—Alors, allez le recevoir et revenez.

—Inutile. Il attendra ; contez-moi votre histoire, chère belle.

—Je vous préviens qu'elle sera longue.

—J'y compte bien, car vous savez mon système. Quand je joue une partie, je veux connaître toutes les cartes d'avance.

—Je n'ai aucune raison pour vous cacher les miennes.

"Je vous disais donc qu'il a un secret et que ce secret concerne Valnoir.

—Et ce secret, vous le connaissez ?

—Pas encore ; je sais seulement qu'il s'agit de ce duel où Charles a eu le... le malheur de tuer M. de Saint-Senier.

—Diable ! mais c'est fort obscur ce que vous me racontez là, et je ne vois pas trop quel rapport...

—Ni moi non plus, mais si je savais à quoi m'en tenir, je n'aurais pas besoin de vous consulter, dit assez sèchement madame de Charmière.

—Alors, chère amie, renseignez-moi un peu mieux, si vous voulez que je vous aide.

—Vous seriez déjà au courant si vous ne m'aviez pas interrompue si souvent.

—Très-juste. Le temps c'est de l'argent, disent les Anglais.

—Donc, reprit la dame avec quelque impatience, ce frère que je n'avais pas vu depuis plusieurs années est revenu à Paris au moment où je m'y attendais le moins. J'avoue même que je le croyais mort. C'est vous dire que nous n'avons jamais été en correspondance bien suivie.

—Excellente méthode. La famille ne donne généralement que du désagrément.

—A qui le dites-vous, mon cher Frapillon ? soupira madame de Charmière. Mon frère est le seul parent qui me reste, et il n'a jamais fait que me compromettre. Croiriez-vous que, malgré tous les sacrifices auxquels je me suis résignée pour le remettre dans la bonne voie, il est arrivé à courir les foires pour se donner en spectacle.

—Peuh ! il n'y a pas de sots métiers, murmura l'homme d'affaires, qui semblait compatir médiocrement aux chagrins de famille de sa cliente.

—C'est possible ; mais il y a de sottes gens, et, si mon frère avait eu quelque bon sens, il aurait fait fortune en Amérique.

—Que voulez-vous ! c'est un déclassé, dit philosophiquement J.-B. Frapillon.

—Bref ! continua Rose, il est arrivé à Paris, traînant avec lui un paillasse, il s'est présenté chez moi en cette honorable compagnie.

—Comment n'avez-vous pas pu vous débarrasser de ces gens-là ?

—Je m'en serais bien gardée avant de tenir le secret. Je les ai, au contraire, invités à dîner, et j'ai tâché de faire parler mon frère, mais j'ai eu beau le griser, je n'en ai tiré que des renseignements très-vagues.

—C'est dommage ; l'idée était bonne, dit l'homme d'affaires en hochant la tête d'un air connaisseur.

—Peut-être en serais-je venue à mes fins, mais le malheur a voulu que Valnoir dînât chez moi ce soir-là. Mon frère a vu que je le connaissais, et il s'est défié de moi.

—Oh ! oh ! voilà qui se complique. Et Valnoir, qu'a-t-il pensé de la rencontre ?

—Je n'en sais trop rien, mais dans tous les cas, il n'a pas paru le moins du monde embarrassé.

—Bon ! c'est signe qu'il ne croit pas son secret découvert, observa judicieusement Frapillon.

—Inutile de vous dire que je lui ai présenté mon convive comme un étranger qui venait m'apporter des nouvelles d'un frère exilé.

—Très-bien joué ! mais voyons le secret. Vous ne soupçonnez pas du tout à quoi il peut se rapporter ?

—Evidemment à un fait qui a dû se passer dans la forêt de Saint-Germain, et auquel le hasard a fait assister mon honorable frère.

"Il faut vous dire, mon cher, que, malgré toute mon influence sur Valnoir, il y a un côté de sa vie que je ne connais pas. Plusieurs fois il s'est absenté sans motif apparent, et j'ai su qu'il allait toujours du côté de Saint-Germain.

—Le mystère est là, évidemment, dit l'agent d'affaires, qui écoutait avec beaucoup d'attention, et c'est à Saint-Germain qu'il faudrait chercher ; mais, tant que le siége durera, nous ne pouvons pas penser à aller prendre des renseignements au milieu des Prussiens.

—Aussi, ai-je songé à autre chose, reprit madame de Charmière.

—Voyons votre plan ; aussi bien les plans sont à la mode, dit J.-B. Frapillon, qui ne dédaignait pas d'égayer de temps en temps les affaires par une agréable plaisanterie.

—Voilà. D'abord, j'ai appuyé une combinaison inventée par ce Taupier que je n'aime guère.

—Il a du bon, dit gravement l'homme aux lunettes.

—En politique, peut-être ; mais, du reste, c'est de la politique qu'il s'agit. Une grande association démocratique à fonder, une campagne à faire dans le journal. Valnoir vous expliquera la chose.

"L'important pour le moment, c'est que mon frère et son paillasse, une espèce d'idiot qui a des idées socialistes, sont entrés dans ce projet, et que je suis sûre de les avoir toujours sous la main.

—Parfait ! s'écria Frapillon. Adroite comme je vous connais, vous auriez bien du malheur si vous n'arriviez pas à les faire parler.

—Je l'espère bien ; seulement, je compte que vous vous en chargerez.

—Moi ! Et comment ? dit l'agent déjà défiant.

—J'ai dit à mon frère que vous étiez l'homme le plus habile de Paris pour mener une affaire délicate ; je lui ai donné votre adresse, et il viendra certainement vous consulter."

J.-B. Frapillon réfléchissait et ne se pressait pas de répondre.

"Pardon, chère belle, dit-il après un assez long silence, mais s'il se défie de vous, il se défiera aussi de moi par cette seule raison que je vous connais.

—Ah ! je vous croyais plus fort, dit assez dédaigneusement madame de Charmière.

"Comment, ne devinez-vous pas qu'en lui insinuant que vous êtes tout disposé à trahir mes intérêts, moyennant rétribution, vous obtiendrez une confidence complète.

—Eh ! eh ! pas mal imaginé, dit l'agent avec un rire sec qui était chez lui un signe non équivoque de satisfaction.

"Alors notre homme n'est pas fort ?

—Pas tant que vous, à coup sûr, et d'ailleurs il ne connaît pas le terrain. Il n'a jamais habité Paris.

—Bon ! et si je réussis, que me restera-t-il à faire ?

—A m'avertir sans perdre une minute. Il faudra m'envoyer chercher dès que vous l'aurez vu."

J.-B. Frapillon retomba dans ses réflexions.

"Eh ! bien ? demanda madame de Charmière.

—Ma toute belle, dit lentement l'homme d'affaires, je ne demande pas mieux que de vous servir, mais, avant de marcher, je veux savoir où je vais. Il s'agit donc de bien nous entendre.

—Que voulez-vous dire ? demanda Rose assez étonnée.

—C'est bien simple. Pour qui êtes-vous ?

—Je ne comprends pas.

—Je vais m'expliquer plus clairement. Si votre frère veut exploiter le secret, c'est que le secret peut rapporter gros, n'est-ce pas ?

—C'est probable.

—Donc, vous pourriez avoir intérêt à l'exploiter avec lui.

"D'un autre côté, la susdite exploitation peut être fort préjudiciable à Valnoir, qui est... votre ami et le mien.

—Evidemment.

—Bon ! maintenant voulez-vous prendre parti pour lui ou pour votre frère ?"

A cette question cyniquement posée, madame de Charmière ne put s'empêcher de rougir légèrement.

L'agent la regardait par-dessus ses lunettes, comme s'il avait voulu lire jusqu'au fond de sa pensée, et la dame était parfaitement résolue à jouer serré.

"Comment pouvez-vous supposer que j'hésiterais entre un homme que j'aime et un frère qui ne m'a jamais causé que du chagrin ? dit-elle hypocritement.

—Très-bien ! reprit J.-B. Frapillon sans s'émouvoir ; alors je vais marcher carrément contre monsieur... A propos, comment s'appelle-t-il ?

—Qui cela ? demanda Rose qui comprenait fort bien.

—Mais, votre frère ?

—Antoine Pilevert, "répondit sèchement la noble personne, qui n'aimait pas à prononcer son nom de famille, même devant son homme d'affaires.

Le timbre électrique résonna de nouveau et cette fois les vibrations se prolongèrent quelques secondes ; c'était le signal convenu avec le commis pour annoncer une visite importante.

"Voulez-vous me permettre d'aller voir ce qu'on me veut ? demanda Frapillon en se levant.

—Faites, mon cher, dit madame de Charmière, j'ai encore quelques instructions à vous donner et je vous attendrai."

L'agent profita de la permission et disparut prestement par une porte qui communiquait avec son cabinet.

Rose se demandait si elle n'avait pas fait fausse route en lui confiant la conduite d'une affaire aussi épineuse.

Sa foi dans l'honnêteté de Frapillon était médiocre, et les objections perfides de l'homme aux lunettes lui avaient donné à réfléchir.

"Ce qu'il me proposait, pensait-elle, il est bien capable de le faire sans moi.

"Qui l'empêche de s'entendre avec mon frère ?

"Décidément, je verrai Antoine ce soir, et je tâcherai encore de le confesser avant de m'engager tout à fait avec ce Frapillon."

Ses réflexions furent interrompues par l'apparition de l'agent, qui entra en marchant sur la pointe du pied.

"C'est lui."

—Qui, lui ?

—Votre frère, M. Antoine Pilevert en personne.

—Déjà ! s'écria Rose, que cette visite précipitée contrariait fort.

—Voulez-vous que je le renvoie ? demanda Frapillon, qui voyait parfaitement l'embarras de sa cliente.

—Non... non, dit madame de Charmière avec hésitation. Seulement, je serais bien aise de connaître vite le résultat de l'entrevue, et puisque je me trouve ici...

—Vous voulez y rester ? Faites mieux, chère belle, assistez à la visite.

—Vous perdez la tête. Il ne faut pas qu'il me voie.

—Il ne vous verra pas, soyez tranquille.

—Comment cela ?

—Venez avec moi, je vais vous montrer comme mon appartement est *machiné*."

F. DU BOISGOBEY.

*(La suite au prochain numéro.)*

## CHOSES ET AUTRES

M. Tremblay est mort samedi soir.

—

Le parlement fédéral est convoqué, pour la *dépêche des affaires*, le 13 février prochain.

—

On dit que la loi de banqueroute sera abrogée ou considérablement modifiée à la prochaine session.

—

Nos remercîments à M. Ernest Tremblay pour la brochure intéressante contenant les articles qu'il a publiés dans le *National*, sur la destitution du lieutenant-gouverneur de Québec.

—

On compte actuellement dans la Puissance du Canada, 20 diocèses, 26 évêques, 1507 prêtres, 1757 églises ou chapelles de missions, 18 séminaires, 476 ecclésiastiques, 42 colléges, 253 couvents, 32 hôpitaux, 42 asiles, 88 académies, 85 communautés religieuses, 3,422 écoles et 1,870,300 catholiques.

—

M. de Bonnechose, dans une lettre adressée à M. Sulte, parle ainsi de *L'Opinion Publique :*

Veuilllez remercier de ma part la direction de *L'Opinion Publique* pour les numéros qu'on veut bien m'envoyer, Je les lis et regarde toujours avec plaisir, et je les fais circuler. A l'égard de la correction du texte, je ne puis que vous féliciter.

—

Les causes de la crise ministérielle en Italie ne paraissent pas avoir été, jusqu'à présent, bien expliquées. En réalité, le changement du cabinet est devenu inévitable le jour où il a été démontré que M. Cairoli et quelques-uns de ses collègues étaient trop engagés dans le parti avancé pour pouvoir rompre en visière aux meneurs du socialisme.

—

Il paraît certain que le gouvernement fédéral est décidé à destituer le lieutenant-gouverneur de Québec. Il ne manquerait plus pour finir la besogne que la signature du Gouverneur-Général. Quelques journaux affirment que la question lui a été soumise et qu'il a refusé ou manifesté l'intention de refuser sa signature. Les journaux conservateurs disent qu'il ne peut constitutionnellement se mettre en travers de la volonté de ses ministres responsables.

—

On se préoccupe beaucoup, en France et dans toute l'Europe, de ce qui va arriver après le 5 janvier, si les élections sénatoriales donnent une majorité aux républicains dans le Sénat. C'est l'époque fixée par les républicains avancés pour exiger des réformes radicales dans l'armée, la magistrature et le clergé. Mais on se demande si le maréchal MacMahon se soumettra à ces réformes. On rappelle qu'il a toujours dit *qu'il restait là* pour protéger l'armée et la société en temps et lieu.

—

Les élections sénatoriales qui ont eu lieu dimanche dernier, en France, donnent une majorité de 57 aux républicains dans le Sénat. Le danger qui menace la France maintenant et même la république est l'abus de la victoire. Notre opinion est que le cabinet Dufaure sera forcé de se retirer avant longtemps pour faire place à un ministère plus radical.

—

L'*Evénement* se moque avec esprit du *Times* de Londres, qui vient de dire que les Canadiens-français sont des Métis et qu'ils ont presque tous du sang sauvage dans les veines, et du *Figaro* de Londres, qui prétend, lui, que le Canada n'est peuplé que d'Ecossais. Comment veut-on qu'on nous connaisse en Europe, quand des journaux aussi importants nous méconnaissent ou nous métamorphosent de la sorte ? Heureusement, le *Telegraph*, un autre journal important de Londres, a jugé à propos de reprendre le *Times* et de contredire ses étranges assertions.

Il trouve singulier qu'on persiste à dire que le patois est en usage dans la province de Québec, et dit que non-seulement nous écrivons et parlons bien le français, mais même l'anglais. Il termine en disant que si nous sommes politiquement loyaux sujets de Sa Majesté, au point de vue littéraire et social, nous sommes toujours Français.

—

La cour d'appel vient de décider une belle question de droit. Casimir Dallaire avait hypothéqué, après la mort de sa femme, en faveur de Prisque Gravel, un immeuble acquis pendant la communauté, dont la moitié par conséquent appartenait aux enfants de la défunte. Gravel ayant fait saisir l'immeuble en question en vertu d'un jugement, l'un des enfants s'opposa à la vente du sixième de la moitié de cette propriété et allégua que son père n'avait pas le droit d'hypothéquer plus que la moitié de cet immeuble, l'autre moitié appartenant en propre aux six enfants issus du mariage de la défunte avec Casimir Dallaire, le défendeur.

Le demandeur contesta l'opposition et prétendit que l'opposante et les autres héritiers n'ayant pas fait enregistrer la déclaration exigée par l'article 2098 du Code, Casimir Dallaire, leur père, devait être considéré aux yeux des tiers comme le seul propriétaire de tout l'immeuble en question, et que l'hypothèque par lui consentie était bonne et valable.

L'opposante répondit que le Code faisait une distinction entre les conséquences du défaut d'enregistrement des actes entre vifs et des droits de propriété par succession ; que lorsqu'il s'agit d'actes entre vifs, l'article 2098 décrète que l'acquéreur qui n'aura pas fait enregistrer son titre, perdra son droit de propriété vis-à-vis d'un deuxième acquéreur qui aura acheté du même vendeur et fait enregistrer son contrat, mais lorsqu'il s'agit d'acquisition par testament ou par succession *ab intestat*, la seule pénalité imposée est que l'héritier ne pourra ni vendre ni affecter ses biens de succession.

L'hon. juge Mackay jugea que le défaut d'enregistrement était fatal et renvoya l'opposition d'Emilie Dallaire, l'opposante.

La cour d'appel a unanimement renversé le jugement de la cour supérieure et jugé que l'article 2098 obligeait bien, il est vrai, les héritiers à enregistrer leur droit, mais qu'il ne les en dépouillait point, s'ils ne se conformaient pas à cette formalité.

L'hon. juge Tessier, dans une savante dissertation, fit voir les conséquences funestes que produirait l'article 2098, s'il était interprété comme le voulait le demandeur, vu surtout que la loi n'avait fixé aucun délai pour enregistrer ; que, dans un grand nombre de cas, les enfants absents ou trop jeunes seraient incapables de faire enregistrer assez tôt pour sauvegarder leurs droits.

L'hon. juge en chef Dorion démontra, avec sa lucidité ordinaire, que la Cour ne pouvait aller plus loin que la loi, et appliquer aux héritiers une pénalité que le législateur ne paraissait avoir stipulée que pour l'acquéreur par acte entre vifs.

Longpré et David, avocats de l'appelante.

M. Charpentier, avocat de l'intimé.